

**PROPOSITION
DE LOI**

N° 3

adoptée

SÉNAT

le 23 octobre 1980

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE AVEC MODIFICATION PAR LE SÉNAT

*portant réforme de la procédure pénale
relative à la prescription et au jury d'assises.*

Le Sénat a adopté avec modification, en deuxième lecture, la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 238, 351 et in-8° 106 (1978-1979).

2^e lecture : 25 et 41 (1980-1981).

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1124, 1939 et in-8° 350.

Article premier.

..... Conforme

Art. 2.

..... Supprimé

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 23 octobre
1980.*

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.